

## AVIS DE SOUTENANCE

M. ADOU AKA présente ses travaux en soutenance le :

**14 juin 2014 à 14h00**

à l'adresse suivante :

Université Bordeaux Montaigne - Maison de l'Archéologie - Salle Pierre Paris

en vue de l'obtention du diplôme :

### **Doctorat Histoire, langues, littérature anciennes**

La soutenance est publique.

Titre des travaux : Finances publiques et richesses privées en Grèce aux époques classique et hellénistique

Ecole doctorale : Montaigne-Humanités

Formation doctorale : Master autre université

Section CNU : 21 - Histoire/civilisations : mondes anciens

Unité de recherche : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age

Directeur : M. PATRICE BRUN, Professeur des Universités

### Membres du jury

Nom	Qualité	Etablissement	Rôle
M. PATRICE BRUN	Professeur des Universités	Université Bordeaux Montaigne	
M. LAURENT CAPDETREY	Maître de conférences	Université Bordeaux Montaigne	
M. YVES LAFOND	Professeur des Universités	UNIVERSITE POITIERS	
M. FRANCIS PROST	Professeur des Universités	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE	

## Résumé.

L'étude sur les finances publiques et les richesses privées en Grèce aux époques classique et hellénistique nous a permis d'analyser les relations d'interdépendance et d'exclusion qui existèrent entre les richesses privées et les finances publiques. Concernant les rapports d'interdépendance, on a noté d'une part l'apport des richesses privées aux finances publiques et d'autre part, celui des finances publiques aux richesses privées. A propos des premiers rapports, notons que les mobiles qui poussèrent les Etats antiques à solliciter les richesses privées furent leurs dépenses de guerre, d'approvisionnement en grain, d'organisation des sacrifices, des fêtes ou des concours, d'ambassades, de construction d'édifices militaires, religieux ou culturels, de fourniture d'huile et sauvetage des prisonniers. De ce fait, ils procédèrent d'une époque à une autre par plusieurs modes opératoires qui se caractérisèrent par deux grandes méthodes: la participation volontaire d'une part et d'autre part la participation contraignante.

Au sujet du premier procédé, à savoir la participation volontaire des richesses privées, les moyens privilégiés par les Etats se revendiquant d'être démocratiques furent les *epidoseis*, les emprunts à souscriptions publiques et les dons. Ces trois formes de perception mirent l'accent sur le volontariat et l'évergétisme des contribuables qui furent en majorité des riches.

Outre le fait que les richesses privées aient participé aux finances publiques de façon volontaire, elles manifestèrent aussi leur apport de façon contraignante à travers des mécanismes de perceptions institutionnalisées ou non. Les mécanismes de perception contraignante institutionnalisés auxquels les populations furent soumises furent l'*eisphora*, les liturgies, les taxes, les amendes, et certains tributs versés de façon régulière par des cités ou des populations faisant partie des Ligues ou soumises à un Etat. La plupart de ces mécanismes sont mieux connus à Athènes que dans les autres cités où certains d'entre eux furent pratiqués.

En plus des contributions instituées imposées, Il faut noter l'existence de perceptions occasionnelles, le plus souvent imposées à l'issue d'une guerre, au moyen de la violence et par le biais de stratagèmes. Dans cette catégorie, il faut ranger les confiscations qui s'opèrent à l'époque classique et hellénistique. Ces confiscations servirent dans la plupart des cas à l'entretien des armées, aux financements des guerres et des grands chantiers de

constructions ouvertes par certains souverains. Outre les confiscations, on a mentionné des impositions en nature, en équipement effectuées par des cités et des stratèges en campagne.

Les cités ou les souverains, en plus des confiscations et d'autres impositions, recoururent aussi à des emprunts par la contrainte. En général, pour ces genres d'emprunts, aucune condition ne fut préalablement définie et les souverains ou les cités se chargèrent eux-mêmes de les imposer aux créanciers.

Au nombre des impositions occasionnelles, il faut inclure aussi les tributs imposés comme amende à la suite des guerres et versés par les populations soumises par le vainqueur. Par le nombre des mécanismes de perceptions instituées et des moyens occasionnels employés, il est possible de dire que les Etats ou les souverains dans leur ensemble procédèrent plus par contrainte que par le volontariat pour amener les populations et principalement les riches à contribuer aux finances publiques. Il est donc possible de dire que les Etats ou les souverains, vu qu'ils n'avaient pas élaboré des mécanismes de financement des dépenses tels qu'ils existent aujourd'hui dans nos Etats modernes, bénéficièrent plus des richesses privées que les détenteurs eux-mêmes.

Mais cela ne doit pas nous amener à occulter le rôle que jouèrent les finances publiques dans la formation de certaines richesses privées durant l'époque classique et hellénistique. A ce niveau, nous nous situons dans le deuxième volet des relations d'interdépendance entre les richesses privées et les finances publiques. De nombreux exemples attestent qu'à Athènes, Sparte, et dans bien d'autres cités, des personnages illustres ayant joué un rôle clé dans le fonctionnement des institutions de leurs cités se seraient servis des charges qu'ils assumèrent pour s'enrichir. Pratiquement, la plupart des stratèges, des rois, des magistrats financiers, des Aréopagites, des Bouleutes, des *éphores* ou des *gérontes* auraient saisi l'occasion de leur passage à l'exercice de leurs magistratures pour se faire corrompre ou pour commettre des malversations. L'époque hellénistique a offert très peu d'exemples sur les questions de corruption ou de malversation à cause du mutisme des sources. Les exemples tirés essentiellement à Sparte, montrent bien que dans cette cité, les magistrats continuèrent de s'enrichir par ces pratiques. En somme, on voit qu'au niveau de la constitution des fortunes, qu'elles soient publiques ou privées, on constata qu'il y eut un enrichissement réciproque des deux formes de richesses, à quel que niveau que ce soit.

En dehors des relations d'interdépendance, on nota aussi les relations d'exclusion qui existèrent entre les richesses privées et les finances publiques. A ce niveau, il faut remarquer

que certaines fortunes se constituèrent et s'utilisèrent en dehors des finances publiques durant les époques classique et hellénistique. Durant ces deux époques, plusieurs personnes s'enrichirent en dehors des finances publiques par les successions, les confiscations, les guerres, les unions matrimoniales ou amantes, les rentes provenant de diverses activités, les arts, les dons, la rhétorique et la logographie. Toutes ces voies d'acquisition de la fortune conduisirent à la constitution de quelques grosses fortunes. On distingua donc à Athènes des fortunes mixtes et des fortunes uniformes. Dans presque toutes ces fortunes, on remarqua l'existence du patrimoine foncier. Ce qui traduit le fait que la terre ne perdit jamais son importance au fil des siècles dans l'estimation des richesses. Dès l'instant où il exista plusieurs voies d'enrichissement à Athènes, on remarqua que la richesse ne fut plus l'apanage des grandes familles qui avaient fondé leurs richesses sur le patrimoine foncier, mais elle s'ouvrit à d'autres personnes qui jouèrent aussi dans le courant des siècles un rôle important dans le fonctionnement des institutions de la cité surtout à l'époque classique. Durant l'époque hellénistique, les quelques fortunes que les sources littéraires nous ont permises d'étudier principalement à Sparte révèlent que la plupart des riches eurent une fortune mixte constituée de biens fonciers et d'une importante richesse numéraire qui s'explique surtout par l'afflux massif de l'or et de l'argent perse après la guerre du Péloponnèse.

Au sujet de l'utilisation des fortunes privées en dehors des finances publiques, notons que les riches eurent plusieurs motifs de dépenses personnelles qui concernèrent autant les dépenses utilitaires que des dépenses somptuaires. La richesse étant dynamique, on a constaté que des fortunes privées se ruinèrent par les guerres, les liturgies, les dépenses somptuaires et utilitaires, les mauvaises affaires et le paiement de certaines amendes.